

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU DOUBS**

*Rapport établi conformément à l'article L. 331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule :

La commission de surendettement du Doubs est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés a augmenté de 8.9% : cette augmentation est, pour partie, consécutive au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier. 2.5% des dépôts (sur les 9 premiers mois de 2014) sont des redépôts suite à une fin de suspension d'exigibilité des créances (SEC)

Le nombre de dossiers « redépôts » représente toujours une part très importante des dossiers déposés, malgré la volonté constante de la commission de rechercher des solutions pérennes telles que les effacements de créances ou la procédure de Rétablissement Personnel. Il ressort que les redépôts proviennent essentiellement de changement dans la situation des débiteurs tant au niveau professionnel que familial.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen de la recevabilité après renvoi des dossiers incomplets augmente de 16.2 %.

Le nombre de dossiers déclarés irrecevable a fortement baissé de 29.4 % en nombre. Cependant ils représentent tout de même 10.9% (contre 8.8% en 2013) des dossiers soumis à l'examen de la recevabilité.

Les dossiers recevables ont été orientés pour 62.0% vers une procédure de réaménagement des dettes contre 69.1% l'année précédente. Le solde, 38,0% des dossiers recevables, a été orienté vers une procédure de rétablissement personnel (PRP). Sur un an, le nombre d'orientation vers une mesure de rétablissement personnel est en hausse de 45.6 %.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre de plans conventionnels conclus est en baisse de -43.8 %. Ceci correspond à la volonté du législateur qui, dans la « loi bancaire », a permis aux commissions de recommander ou d'imposer des mesures de redressement sans passer par un plan conventionnel. Dans ces conditions les mesures recommandées ou imposées ont augmenté de 98.6 %. Les mesures recommandées ou imposées immédiates (MIRI) représentent ainsi 35.9 % des mesures de réaménagement des dettes.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

7

X

Mesures pérennes et mesures provisoires

Conformément aux préconisations de la loi HAMON, la Commission de surendettement du Doubs a favorisé la mise en place de solutions pérennes aux situations de surendettement :

- 606 mesures de rétablissement personnel avec effacement total de dettes ont été rendues en 2014, en hausse de 46.4 % par rapport à 2013.
- sur les 717 mesures imposées ou recommandées élaborées, 454 ont constituées une solution durable aux situations rencontrées (y compris les effacements partiels en fin de plan), soit 63.3 % des plans recommandés ou imposés, contre 68.9 % en 2013.

Les mesures provisoires sont utilisées pour permettre aux débiteurs de retrouver un emploi (mesures de suspension d'exigibilité immédiates –SECI) ou, aux propriétaires, pour leur permettre de vendre leur bien lorsque le maintien de leur résidence principale n'est pas envisageable (plans amiables sur 24 mois).

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2 réunions 56 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	1 réunion en collaboration avec DRFIP auprès des TS du Conseil Général du Doubs – présentation de la loi HAMON  1 journée de présentation de la procédure de surendettement aux TS du Conseil Général du Doubs
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 réunion 30 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	1 réunion en collaboration avec EDF solidarité, présentation de la loi HAMON et de la loi BROTTÉ
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion 5 personnes rassemblées	1 présentation de la procédure de surendettement aux salariés de l'ADIE, qui accorde des micros crédits
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 réunions 141 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	1 rencontre avec des élèves en BTS (présentation procédure du surendettement)  2 formation aux élèves de l'Institut Régional de Formation des Travailleurs Sociaux (IRTS) – présentation de la procédure de surendettement

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure (Appréciation portée sur la mise en œuvre de la loi bancaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014)

- Les créanciers font très rarement part de leurs observations lorsqu'ils répondent au courrier de la recevabilité, car ils avaient pour habitude de les formuler lors de leur réponse au projet de plan. Toutes les MIRI sont donc sans observations.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La situation des personnes surendettées vis-à-vis de l'emploi est très fluctuante. La succession de période de chômage, d'intérim et de stages rémunérés rend difficile la détermination d'une capacité de remboursement et la mise en place de mesures pérennes.
- La situation difficile du marché immobilier fait que beaucoup de débiteurs redéposent sans avoir réussi à vendre leur bien comme le prévoyait leur plan provisoire de 24 mois.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Avec les créanciers :
  - Retard dans les réponses de certains créanciers soit à la mise à jour des créances soit lors de la réponse au projet de plan
  - Quelques débiteurs nous font toujours part de difficulté avec leur banquier teneur de compte : fermeture de compte, difficulté pour mettre en place le plan
- Avec les tribunaux :
  - Quelques décisions de la Commission infirmées concernant :  
Orientation en PRP avec LJ alors que les débiteurs avaient déjà bénéficié de plusieurs plans provisoires pour vendre leur bien (renvoi en PRCL) lorsque la capacité de remboursement est positive.  
Suite recours de Fonds de Garanties : dettes écartées si mesures ou exclues si PRP
- Avec les tiers :
  - Les notaires sollicitent très souvent le secrétariat lors de la vente d'un bien et lorsqu'ils ont eu connaissance d'une situation de surendettement. Ils demandent la communication de la liste des créanciers et les sommes restant dues, afin de pouvoir affecter les fonds de la vente.

Fait à Besançon le 11 février 2015

Le Secrétaire

M. Jean Charles SANANES  
Directeur Régional de la Banque de France

Le Président,

Jean-  
M. Philippe SETBON  
Secrétaire Général de la Préfecture  
du Doubs

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2014<sup>3</sup>**

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	1940	1781	8.93
- Dont proportion de redépôts (en %) <small>* sur 9 mois</small>	42	42	-
- Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %) <small>* sur 9 mois</small>	6		-
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	1798	1547	16.22
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1714	1422	20.53
- Dossiers irrecevables (A)	96	136	-29.41
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	1731	1464	18.24
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	658	452	45.58
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1073	1012	6.03
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	606	414	46.38
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	589	409	44.01
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	17	5	240
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	1009	881	
- Plans conventionnels conclus	292	520	-43.85
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* <small>* sur 9 mois</small>	143	-	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	34	-	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	717	361	98.61
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	362	-	
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	263	112	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	183	285	-35.79
<b>Autres sorties (E)</b>	40	28	42.86
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	1934	1744	10.89
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	12	27	-55.56
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	638	546	16.85

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

3

X

## Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9.5	10.7	11.7
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	31.8	31.5	29.6
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	15.1	16.4	15.9
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	18.4	17.1	17.3
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	18.7	19.3	21.0
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	6.5	5.1	4.5
Taux de solutions pérennes- * sur 9 mois	77.6	76.2	72.9

*Handwritten signature*

*Handwritten mark*

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

**ANNEE 2014 – données de la commission de la région Franche Comté**

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes	138 357,20	3540	17517	79,68%	39 083,95	92,57%	4,95
FRANCHE-COMTE	Dettes financières							
	Dont Autres dettes financières	2 976,28	2289	2961	1,71%	1 300,25	59,86%	1,29
	Dont Dettes financières consommation	72 037,17	3223	13377	41,48%	22 350,97	84,28%	4,15
	Dont Dettes financières immobilières	63 343,75	637	1179	36,48%	99 440,74	16,66%	1,85
	Dettes de charges courantes	16 615,50	3177	13268	9,57%	5 229,93	83,08%	4,18
	Autres dettes	18 678,78	2274	5352	10,76%	8 214,06	59,47%	2,35
	Endettement global	173 651,47	3824	36137	100,00%	45 410,95	100,00%	9,45

**ANNEE 2014 – données de la commission du Doubs**

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	64 400,62	1595	7997	80,61%	40 376,56	93,11%	5,01
Dont Autres dettes financières	1 376,41	1010	1299	1,72%	1 362,78	58,96%	1,29
Dont Dettes financières consommation	33 382,06	1456	6165	41,78%	22 927,24	85,00%	4,23
Dont Dettes financières immobilières	29 642,15	277	533	37,10%	107 011,36	16,17%	1,92
Dettes de charges courantes	7 657,82	1407	5355	9,58%	5 442,66	82,14%	3,81
Autres dettes	7 835,42	948	2062	9,81%	8 265,21	55,34%	2,18
Endettement global	79 893,86	1713	15414	100,00%	46 639,73	100,00%	9,00

*Hy*

*X*